

Photo à mettre
IMPERATIVEMENT
pour les nouveaux
élèves et ceux qui
régilent leur cours à la
séance.

NOM.....

PRENOM :.....

DATE DE NAISSANCE :.....

.....ADRESSE :.....

.....
PORTABLE :.....

MAIL :.....

PROFESSION :.....

Pratiquez vous déjà le yoga ?.....Si oui depuis combien d'années :.....

Etes vous professeur de yoga ?.....Si vous êtes diplômé d'une école française reconnue sur 3 ans minimum seriez-vous d'accord de me remplacer en cas de besoin ?.....

Sur quel cours êtes-vous inscrits ? :

<i>Lieu de votre cours</i>	<i>Jour et horaire du cours</i>

Problème de santé connu à ce jour et opérations subies :

Vos attentes concernant le yoga :

(si vous n'avez pas assez de place, écrire au dos de la feuille)

Inscription au cours et conditions générales. A LIRE ABSOLUMENT ET A SIGNER

Les cours de yoga débuteront le lundi 12 septembre 2022 et se termineront le 2 juillet 2023. Entre ces dates, il n'y a pas cours durant les vacances scolaires et jours fériés. Il est possible que je m'absente hors vacances scolaires pendant une à deux semaines. Si c'était le cas, un professeur me remplacera.

Dans l'hypothèse, où je suis dans l'impossibilité de faire cours en salle pour cause de crise sanitaire (pandémie) ou cas de force majeure (catastrophe naturelle, incendies, inondations et autres désastres), vos cours en salle seront remplacés par des cours zoom.

Il n'y aura aucun remboursement des cotisations annuelles en cas de crise sanitaire, problème de santé ou déménagement. Si vous ne voulez pas risquer d'être dans ce cas de figure il est possible de régler les cours à la séance.

Si je suis en formation ou si j'organise une retraite de yoga sur un jour ou deux pendant mes cours, vous aurez dans ce cas présent un professeur de yoga diplômé d'une école Française reconnue et formé sur 3 ans minimum qui me remplacera.

Il ou elle vous assurera ainsi des cours de qualité dans le respect de vos possibilités et problématiques physiques.

Règlement :

Vous devez régler une adhésion annuelle de 15 euros par chèque à l'association Hatha yoga Detente sur les cours de Mornac, Garat et Angoulême. Pour ceux qui participent au cours de St yrieix l'adhésion annuelle de 15 euros sera à l'ordre de l'association Expression.

Les personnes qui régilent leur cours à la séance doivent le faire impérativement en début de cours sans oublier et mettre leur règlement dans une enveloppe avec leur nom dessus.

Le tarif du cours à la séance est de 12 euros.

Pour les anciens élèves il est impératif de rapporter **lors du premier cours en début d'année** cette feuille d'inscription dûment remplie, lue et signée avec vos règlements. Si vous oubliez vous devrez régler votre cours à la séance lors du premier cours.

Pour les nouveaux élèves le premier cours est à 12 euros. Si ensuite, vous prenez un abonnement annuel, vous pourrez rattraper la séance d'essai sur un autre cours pendant l'année. En cas de validation de votre inscription la fiche devra être apportée remplie, lue et signée au deuxième cours avec votre règlement.

Les cotisations annuelles peuvent être réglées soit par chèque soit en espèces.

Merci de préciser votre mode de règlement en cochant votre choix dans le rond correspondant :

1***Cours à la séance :**

2***Cotisation annuelle :**

La cotisation annuelle en salle pour un cours par semaine de Hatha yoga ou Yin yoga: 295 € : chèque espèce :

La cotisation annuelle en salle pour un cours par semaine de yoga + un cours zoom 480 € :
+ accès à la plateforme de cours en ligne du 12 septembre au 30 Juin :

La cotisation annuelle pour deux cours en salle par semaine de Hatha yoga ou Yin yoga : 490 € : chèque espèce:

Si vous ne pouvez pas assister à votre cours habituel, vous pouvez le rattraper sur un autre cours.

Les règlements annuels par chèque se font en 1 ou 2 règlements maximum. Si vous faites deux chèques, il faudra faire un chèque de 147 € et l'autre de 148 €. Les deux chèques seront à me remettre le jour de l'inscription à la rentrée.

Si pour des raisons financières vous avez besoin de faire plus de deux règlements merci de me contacter par téléphone.

Décharge de responsabilité :

L'élève s'engage à fournir tout renseignement concernant son état de santé, les opérations subies, ses antécédants, traitement médicaux en cours et information concernant une éventuelle grossesse.

Il n'est pas demandé de certificat médical.

L'élève décharge Frédérique Buisson et l'association concernée de toutes réclamations et actions judiciaires en cas de dommages corporels.

MERCI DE METTRE VOTRE FEUILLE D'INSCRIPTION ET REGLEMENT DANS UNE ENVELOPPE AVEC VOTRE NOM

Date

Nom et prénom membre ou son représentant légal.